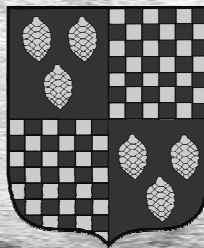


La Petite Gazette de Champlost

Mai 2010
Numéro 7

mairie-champlost@wanadoo.fr



Chers administrés,

Un an déjà... Voici un an qu'à la tête de la nouvelle municipalité, je dirige la commune de Champlost. Par ces temps de crise économique et de rigueur, la tâche n'est pas facile, les subventions se réduisent au fil des mois et nous avons tant de choses à réaliser...

Le résultat n'est certes pas spectaculaire, mais nous avançons, nous avons:

- Instauré la TLE
- Bouclé le dossier ZOO GASSER de biens sans maîtres
- La lagune va être curée en septembre
- Nous nous concertons avec les enseignants sur le projet école
- Nous étudions les nuisances sonores de la salle des fêtes
- Nous établissons un calendrier des travaux à faire
- Le columbarium sera réalisé cette année
- L'intercommunalité est plus que jamais à l'ordre du jour et nous participons activement aux réunions avec Briennon et Seignelay.

Nous travaillons, je pense, sérieusement et je tiens à remercier mes adjoints et les membres du conseil, qui chacun suivant leurs compétences font avancer les dossiers.

Cette année un effort sera fait pour fleurir et rendre plus agréable la traversée de notre commune, cependant je demande à chacun dans un esprit de solidarité et de civisme d'arroser autant que faire se peut les fleurs qu'il est susceptible d'avoir devant chez lui.

Pour terminer cet édit, je tiens à vous rappeler que nous nous tenons à votre disposition pour vous recevoir en Mairie en fonction de notre disponibilité.

Le Maire
Jean-Louis QUERET

Brûlage

Nous vous rappelons qu'un arrêté préfectoral interdit le brûlage des déchets dans les jardins.

Ambassadrice de tri

Nous sommes conscients des efforts de chacun en matière de tri sélectif mais force est de constater que le tri n'est pas toujours maîtrisé. Les causes sont diverses et vont d'une mauvaise maîtrise du règlement à l'évolution des règles de tri (par exemple, les enveloppes à fenêtre et les enveloppes kraft précédemment proscrites dans les sacs bleus sont dorénavant autorisées).

Pour ces raisons, la municipalité a sollicité l'intervention de l'ambassadrice de tri du SIVU SUD de la FORET d'OTHE le **27 mai à 18h30 à la salle des fêtes de CHAMPLOST**. Nous espérons qu'après son intervention, tous nos concitoyens seront initiés aux subtilités du tri sélectif.

Festivités du 14 juillet

Le comité des fêtes et la municipalité organiseront les festivités du 14 juillet, **le samedi 10 juillet**.

Ces dernières se dérouleront comme suit:

Retraite aux flambeaux

Feux d'artifice à l'étang de Mr Wallet

Bal gratuit dans les jardins du presbytère.

Et ceci pour renouer avec l'esprit champêtre d'un 14 juillet.

Numérotation des rues

La commission de la voirie recense actuellement les maisons n'ayant pas de numéro ou les plaques de rue manquante. Si vous êtes dans ce cas, contactez la Mairie qui fera le nécessaire.

Problèmes de pluviale D905

Suite aux inondations récurrentes des propriétés Lionel HUP, Gisèle PETIT et Pierre ROUSSEAU lors de fortes précipitations, une étude portant sur le pluvial de ce versant, sera demandée conjointement au zonage d'assainissement de Vachy - Prunelles.

La manœuvre des pompiers a nettoyé les buses des propriétés MOREL et DELAGNEAU, elle a montré qu'il n'y avait pas d'effondrement. En revanche, la complexité de ce réseau busé ne peut actuellement traiter convenablement l'écoulement des eaux pluviales jusqu'à l'exutoire naturel du ru de Bailly lors de fortes précipitations.

L'étude demandée a pour but de retenir les solutions les plus adaptées au milieu récepteur et de les chiffrer.

En fonction du coût, du taux des subventions octroyées, la commission des travaux fera une proposition au conseil qui en délibérera.

Curage de la lagune

La lagune fonctionnant depuis déjà 17 ans, il était urgent de le faire ! Après consultation des différentes entreprises, la commission eau et assainissement a choisi la société TERRALYS (4 entreprises avaient été contactées et avaient remis un dossier). La solution retenue est un curage par radeau avec épandage sur 7 ha. J. P COMPERAT, agriculteur à Boudernault, met à disposition de la commune deux parcelles pour que cette dernière puisse établir un plan d'épandage.

Les analyses de « boues » faites par deux laboratoires différents montrent qu'elles sont compatibles avec une agriculture raisonnée et le développement durable.

La Société TERRALYS prend en charge l'ensemble des opérations (bureau d'études, analyses des plans d'épandage, curage, épandage, et suivi).

Un problème se pose en urgence, l'élagage voire l'abattage des arbres le long du 3ème bassin et à la sortie, près du Ru du Bas des Vignes Neuves, (des grosses branches sont tombées dans le bassin et les racines des arbres risquent d'endommager de manière irréversible les bassins). Le Maire contactera les propriétaires pour trouver une solution amiable.

Maison ZOLL-GASSER

Cette maison sise sur la parcelle D281 a été rasée en août 2009 après un arrêté de mise en péril immédiat et l'avis d'un expert nommé par le Tribunal Administratif de Dijon.

Les autres parcelles D735 (bois) D732 (verger) D731 (passage menant à la propriété DESHAYES) et ZK58 ont été répertoriées avec exactitude.

Le Maire et le premier Adjoint ont pris les contacts nécessaires pour mener à bien ce dossier fort complexe. L'origine des parcelles a pu être définie de manière très précise depuis 1932 avec Maître MERCIER et le service des hypothèques ont, quant à eux, fait un historique parcelle par parcelle pour lever toute ambiguïté concernant la propriété actuelle des immeubles. Le Maire ensuite prendra un arrêté déclarant cette propriété de biens sans maître et le conseil municipal en sera informé. Suite à la délibération du conseil, cet arrêté fera l'objet pendant 6 mois d'un affichage en Mairie et sur tous les panneaux municipaux de la commune. Cet arrêté sera transmis au notaire et au cabinet de généalogie chargé de ce dossier ainsi qu'à la Préfecture de l'Yonne.

Ce délai de 6 mois étant expiré, la commune deviendra propriétaire de ces parcelles et pourra en disposer si

Offices Religieux de l'ensemble paroissial Champlost / Chailley / Turny / Venizy

dates	Brienon	Champlost
22 mai		Mariage à Champlost
23 mai	Profession de foi et 1ère communion à 10 h 30 Brienon	10 h 30 Baptême à Chailley
29 mai	16 h 30 Baptême à Bellechaume	
30 mai	11 h à Brienon	10 h 30 Champlost + Baptême
6 juin	11 h Brienon + Baptême	9 h 30 Champlost + Baptême
12 juin		18 h 30 SORMERY Profession de foi
13 juin	10 h 30 à Brienon 1 ^{ère} communion et Kermesse	10 h 30 à Champlost Communion Solennelle
20 juin	11 h à Paroy	9 h 30 Champlost
27 juin	11 h à Brienon	10 h 30 Champlost
4 juil.	11 h Messe	
11 juil.	11 h Messe	
17 juil.		Mariage à VENIZY à 15 h
18 juil.	11 h Messe	
24 juil.		Mariage à TURNY à 15 h
25 juil.	11 h Messe et Baptême à VORVIGNY	
1 août		10 H 30 à CHAMPLOST messe du Souvenir pour l'Abbé DUBOIS
7 août		Mariage à VENIZY
8 août	11 h messe et Baptême	
15 août		10 h 30 à CHAMPLOST messe du 15 Août
21 août		Mariage à TURNY à 16 h
22 août	11 h Messe	
28 août		Mariage à VENIZY
29 août	11 h Messe	

Salle des fêtes

Suite aux réunions avec le comité des voisins et aux contacts pris avec les services concernés de l'Etat, la municipalité a demandé un devis sur l'isolation phonique des portes fenêtres à diverses entreprises. Un règlement concernant les nuisances sonores est en cours de rédaction sur l'interdiction de dépasser le nombre de décibels autorisés et d'ouvrir les portes qui seront plombées. Une amende sera appliquée si ces règles ne sont pas respectées.

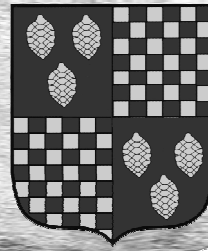
Ruelle de la poste

Pour des raisons de sécurité incendie, un arrêté municipal interdit la circulation (sauf riverains) et le stationnement dans la ruelle de la poste.

Festivités à venir

6 juin	Randonnée, marche et VTT des pompiers, repas campagnard
18 juin	Commémoration de l'appel du 18 juin 1940
19 juin	Voyage de l'amicale pour le souvenir et la SAHVCB
19 juin	Kermesse des écoles
21 juin	Fête de la musique
3 juillet	Vide grenier Champlost-Carreux
10 juillet	Retraite aux flambeaux – Feux d'Artifice - Bal
18 juillet	Méchoui des Anciens
31 et 1 août	Ball-trap des Chasseurs
14 et 15 août	Kermesse des amis de la paroisse

La Petite Gazette de Champlost



mairie-champlost@wanadoo.fr

Collecte sélective (sacs bleus et jaunes)

Les jeudi 20 mai
Les jeudi 3 et 24 juin
Les jeudi 8 et 22 juillet
Les jeudi 12 et 26 août

Encombrants

Vendredi 26 novembre (dernier ramassage).